

BILAN 2025

HÉBERGEMENT D'URGENCE





Sommaire

1. Hébergement d'urgence pour personnes isolées

Places mobilisées et nuitées réalisées

Focus : haltes de nuit

2. Hébergement d'urgence pour familles

Organisation de l'hébergement d'urgence des familles

Les événements marquants de l'année

Les accueils réalisés

3. Hébergements à l'hôtel

La procédure vers l'hôtel

Les orientations vers l'hôtel

4. EKOLIA

17 places du contingent préfectoral

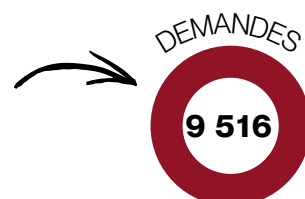
28 demandes en 2024 : profil des demandeurs

- **L'activité des services - à retenir**

1. Hébergement d'urgence pour personnes isolées

En Charente, chaque année, les personnes isolées (sans enfant à charge) représentent une part très importante des demandes adressées au 115 : **93% des demandes et 91% des demandes d'hébergement en 2025.**

Chaque jour ouvré, c'est en moyenne **38 personnes isolées** qui adressent une demande au 115 **dont 31 pour une demande d'hébergement d'urgence.**



dont 7 814 demandes d'hébergement

Places mobilisées et nuitées réalisées

L'orientation vers les hébergements d'urgence s'effectue du lundi au vendredi. Près de 89 places ont été mobilisées durant l'année 2025 et 28 places supplémentaires durant la période hivernale 2024-2025.

Les haltes de nuit sont généralement équipées de 2 lits. Cependant, lors des orientations, le 115 n'oriente qu'une seule personne par halte. Pour des raisons de sécurité, il n'est pas envisageable d'orienter 2 personnes qui ne se connaissent pas sur un même hébergement.

Ainsi, nous pouvons plutôt comptabiliser **64 places fixes pour personnes isolées mobilisées par le 115 durant l'année 2025.**

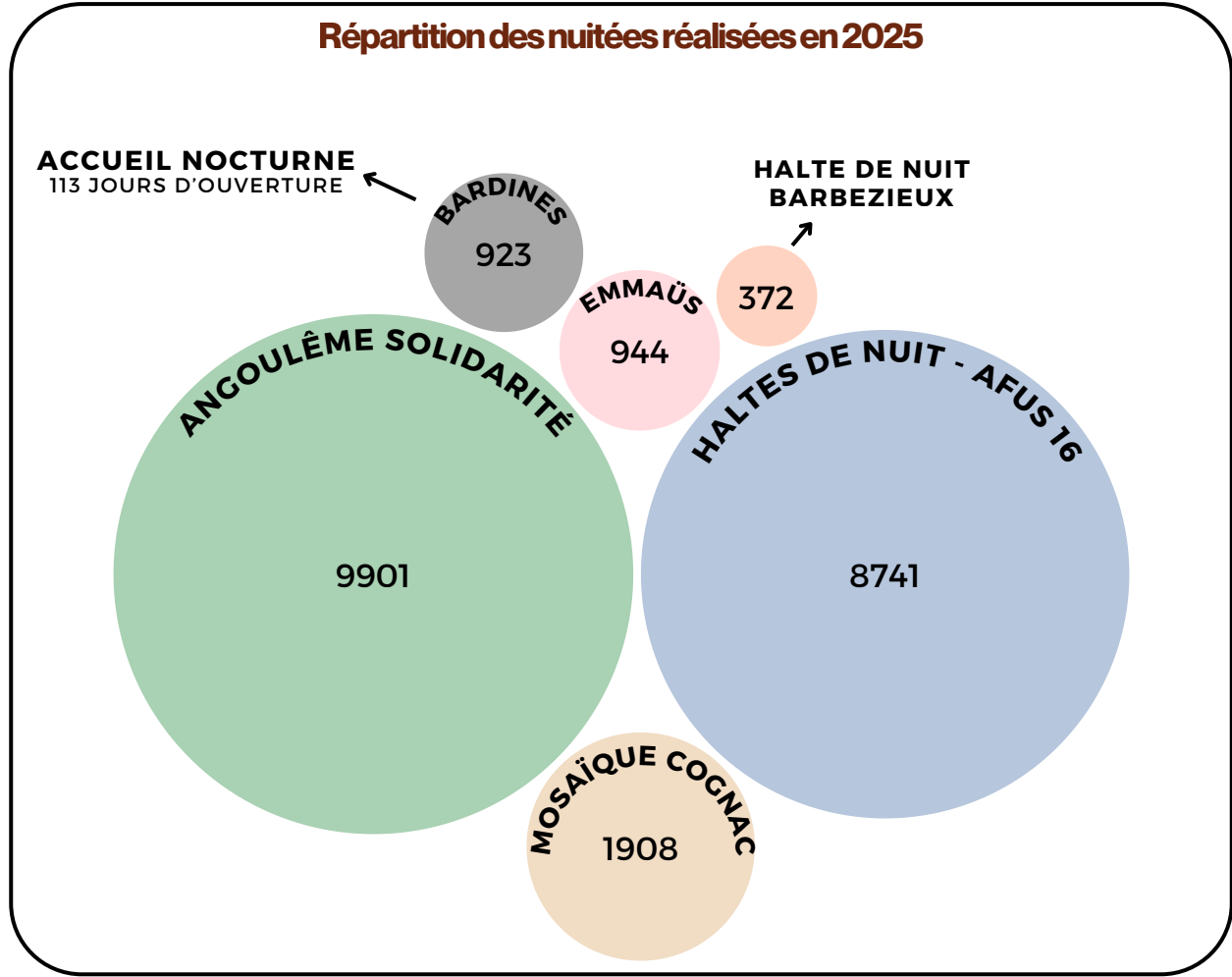


	NOMBRE DE LOGEMENTS/PIÈCES	NOMBRE DE PLACES
HALTES DE NUIT - HALTES DE NUIT - AFUS 16 - HALTES DE NUIT À COGNAC - MOSAÏQUE	25 7	45 12
EN COLLECTIF - CAUN - ANGOULÊME SOLIDARITÉ - APPARTEMENTS D'URGENCE - ANGOULÊME SOLIDARITÉ - EMMAÛS LA COURONNE	12 4 1	20 10 2
HÔTELLERIE	variable	variable
TOTAL	49	89



Mesure période hivernale

Accueil nocturne BARDINES (12 places), Emmaüs (8 places) et PRESBYTERE (8 places).



	Nuitées 2024	Nuitées 2025	Personnes isolées hébergées/jour
HALTES DE NUIT - AFUS 16	8137	8741	24
MOSAÏQUE COGNAC	2351	1908	5
ANGOULÊME SOLIDARITÉ	9876	9901	27
ACCUEIL NOCTURNE BARDINES	416 (60 jours)	923 (113 jours)	3 8 par jour d'ouverture
EMMAÛS LA COURONNE	861	944	3
HALTE DE NUIT BARBEZIEUX	281	372	1
Total	21922	22789	62

Focus : haltes de nuit

Les haltes sont attribuées pour des durées de 48h à 1 semaine. Pour simplifier les orientations et le fonctionnement des haltes de nuit, celles-ci sont équipées de digicode. Un listing de code mensuel est communiqué entre les mairies et le 115 afin que le code soit changé entre chaque orientation.

Les haltes de nuit sont en général équipées de deux lits. Néanmoins, le 115 n'oriente qu'une seule personne par halte car il n'est pas possible, pour des raisons de sécurité, de faire cohabiter deux personnes qui ne se connaissent pas dans le même hébergement. Cependant, des couples ou des binômes volontaires peuvent être orientés vers les haltes, mais lorsqu'une personne est seule, nous n'imposons pas de cohabitation dans ce dispositif.

En Charente, 25 haltes de nuit sont gérées par l'AFUS 16 (sur tout le département) et 7 haltes à Cognac sont gérées par Mosaïque (dont 2 studios).



Halte de nuit Aulard 1



Halte de nuit L'Isle d'Espagnac 3



Haltes de nuit gérées par l'AFUS 16



L'AFUS 16 gère 25 haltes de 45 places réparties sur tout le département charentais.

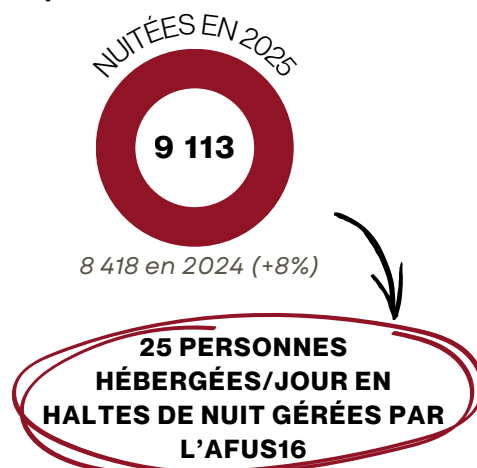
Il existe deux types de haltes de nuit gérées par l'AFUS 16 :

- celles gérées **directement par notre association**,
- et celles qui sont **conventionnées avec une municipalité**.

En 2025, **9 113 nuitées** ont été réalisées au sein des haltes de nuit gérées par l'AFUS 16 (8741 nuitées hors halte de nuit à Barbezieux), soit une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente (+7% hors Barbezieux).

Chaque jour, en moyenne, de **25 personnes isolées** ont été hébergées (24 personnes hors Barbezieux).

En 2025, bien que les demandes d'hébergement provenant des ménages sans enfant à charge aient diminué, le nombre de nuitées réalisées en haltes de nuit a augmenté, en raison d'une prise en charge plus importante de **ménages en couple**.





336 personnes différentes ont été hébergées (363 en 2024) dont :

- 92 femmes (84 en 2024)
- 244 hommes (279 en 2024)



Le taux d'occupation des haltes de nuit était de **110%** en 2025 (96% en 2024).
(109,5% hors Barbezieux)

Haltes gérées directement par notre association (détails p.8)



Le taux d'occupation des 14 haltes de nuit gérées directement par l'AFUS 16 était de **118%** en 2025.

Un total de **5 574 nuitées** ont été réalisées (5 421 en 2024). Chaque jour de l'année, 15 personnes ont été hébergées au sein de ces haltes de nuit.

Haltes conventionnées avec une municipalité (détails p.9)



Le taux d'occupation des 11 haltes de nuit conventionnées avec une municipalité (+halte de nuit à Rouillac disponible de janvier à avril) était de **104%** en 2025.

Un total de **3 539 nuitées** ont été réalisées (2 997 en 2024). Chaque jour de l'année, 10 personnes ont été hébergées au sein de ces haltes de nuit.

Haltes gérées directement par notre association

HALTES DE NUIT	NB DE PLACES	NUITÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION DES HALTES
HDN - LA COURONNE JARRAUD A	2	429	150%
HDN - LA COURONNE JARRAUD B	2	414	125%
HDN - COURONNE GARE	1	344	100%
HDN - CROIX ROUGE	2	401	115%
HDN - GOND PONTOUVRE	2	425	119%
HDN - L'ISLE D'ESPAGNAC 3	2	454	127%
HDN - L'ISLE D'ESPAGNAC B	2	415	119%
HDN - MORNAC	2	418	120%
HDN - RUELLE	2	241	103%
HDN - RUELLE FOCH 1	2	411	115%
HDN - RUELLE FOCH 2	2	443	126%
HDN - SAINT MICHEL	2	292	82%
HDN - ANGOULÊME - AULARD 1	2	476	133%
HDN ANGOULÊME - AULARD 2	2	411	117%
TOTAL	27	5574	118%



Certaines haltes de nuit affichent un taux d'occupation plus faible, soit en raison d'une fermeture temporaire liée à des dégradations/travaux, soit parce qu'elles sont situées dans des zones du département moins bien desservies par les transports en commun.

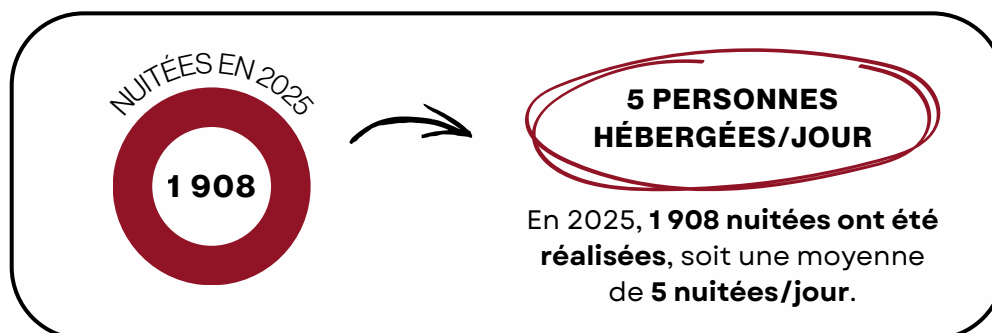
Haltes conventionnées avec une municipalité

HALTES DE NUIT	NB DE PLACES	NUITÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION DES HALTES
HDN - RUFFEC	2	330	117%
HDN - BARBEZIEUX	2	372	113%
HDN - BLANZAC	2	368	114%
HDN - CONFOLENS	2	338	107%
HDN - MOUTHIERS SUR BOEME	1	298	96%
HDN - PUYS MOYEN	2	418	118%
HDN - ROUILLAC (DISPONIBLE DE JANVIER À AVRIL)	2	90	138%
HDN - SEGONZAC	2	322	103%
HDN - VILLEFAGNAN	1	95	26%
HDN - CHATEAUNEUF	2	132	83%
HDN - JARNAC	2	362	104%
HDN - DIGNAC	2	414	127%
TOTAL	22	3539	104%



Certaines haltes de nuit affichent un taux d'occupation plus faible, soit en raison d'une fermeture temporaire liée à des dégradations/travaux, soit parce qu'elles sont situées dans des zones du département moins bien desservies par les transports en commun.

Haltes de nuit gérées par MOSAÏQUE



HALTES DE NUIT	NB DE PLACES	NUITÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION DES HALTES
HDN - BIDOUARD	2	347	95%
HDN - CLAUDE BOUCHER	2	364	100%
HDN - LIVERPOOL	2	357	98%
HDN - METZ	2	364	100%
HDN - VERON	2	364	100%
+Studio stabilisation à Cognac - Mosaïque	1	105	Place temporaire
+Place période hivernale à Cognac - Mosaïque	1	4	Place temporaire
TOTAL	12	4741	98%

2. Hébergement d'urgence pour familles

Organisation de l'hébergement d'urgence des familles

32 logements régulés

Le dispositif d'hébergement d'urgence pour familles compte **17 logements en diffus et 15 logements regroupés** au sein du centre d'hébergement L'INTERVAL de Val des Vignes. Soit un total de **32 logements de 48 places financées**.

Notre parc est en grande partie composé d'hébergements de petite taille. Ces logements meublés offrent tous une cuisine et une salle de bain privative et sont prévus pour offrir un hébergement d'urgence de courte durée.

La procédure vers l'hébergement d'urgence

Lorsqu'une famille sollicite le 115 directement ou via l'un de nos partenaires, une première **évaluation "flash"** est systématiquement réalisée par l'écouteur(e) du 115.

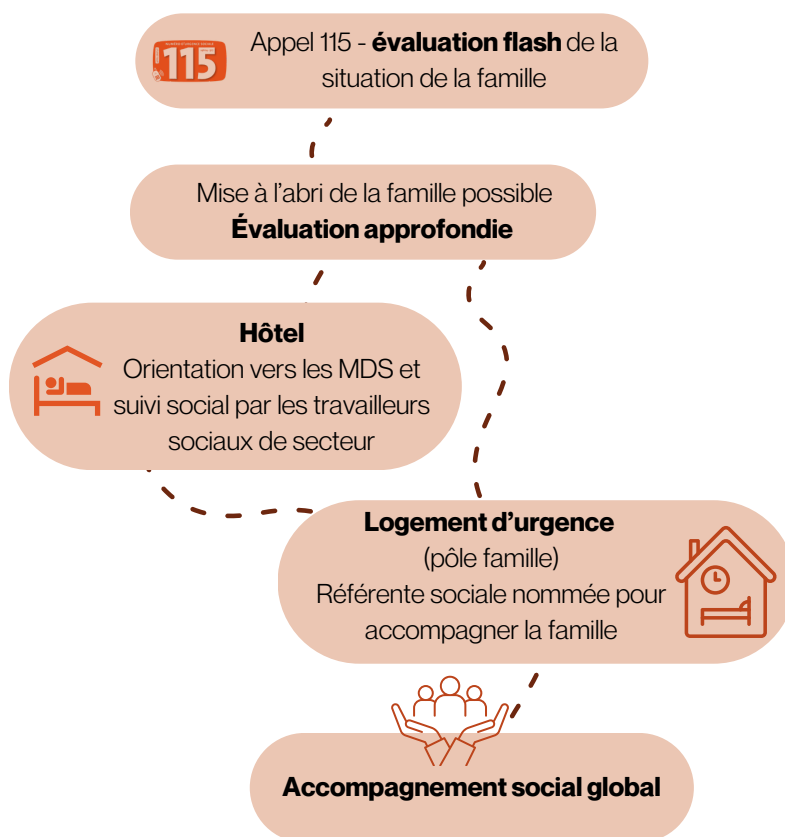
Une mise à l'abri à l'hôtel peut être proposée le temps qu'un travailleur social du 115 puisse recevoir la famille et réaliser une évaluation plus approfondie de la situation. Cela permet de déterminer si une prise en charge au sein d'un hébergement d'urgence est appropriée pour la famille.

Lors de cette évaluation, le parcours de la famille est retracé, les difficultés sont identifiées et le travailleur social se met en lien avec les partenaires qui peuvent être sur la trajectoire de la famille. À l'issue de ce processus, un hébergement d'urgence peut être attribué.

Demandes de plus en plus importantes mais un nombre de logement qui reste constant



Cette année, les demandes d'hébergement d'urgence adressées au 115 provenant des **ménages avec enfant(s) ont augmenté de 6%**, maintenant ainsi une forte sollicitation de ces hébergement d'urgence : **30 587 nuitées ont été réalisées en 2025** pour une capacité financée de 17 520 nuitées. **Le taux d'occupation est alors de 175%**



Acompagnement social global



L'accompagnement repose sur un travail partenarial mobilisant les référents AFUS 16, les travailleurs sociaux de secteur, ainsi que l'ensemble des organismes intervenant dans la situation des ménages.



Accompagnement dans l'accès aux droits

- **Inform**er le ménage sur ses droits.
- **Orienter** vers des structures partenaires et organismes compétents selon ses besoins.
- Aide à la satisfaction de ses **besoins essentiels** (hébergement, alimentation, santé).
- Aide dans les **démarches administratives et juridiques** : ouverture et maintien des droits en matière de santé, procédures des demandeurs d'asile, procédures de régularisation etc.



Accompagnement dans l'hébergement et la vie quotidienne

- Soutien global des travailleurs sociaux et climat de confiance permettant un **suivi social dans des domaines variés** : logement, alimentation, santé, gestion des ressources, vie sociale et culturelle, scolarité etc.
- Organisation d'**ateliers de prévention** et **activités partagées**.
- Travail avec **4 épiceries sociales**.



Accompagnement vers le relogement

- Accompagnement vers le **relogement** direct
- Travail partenarial avec les **bailleurs et structures AHL**.
- Sollicitation du **SIAO** (Service intégré d'accueil et d'orientation).

Les événements marquants de l'année

1. DIVERSITÉ DES SITUATIONS ACCUEILLIES

Nous nous adaptons aux besoins des demandeurs et les accompagnons dans les domaines de la santé, de la scolarité, du handicap et de l'emploi. Ainsi, le champ d'intervention des référents sociaux a été plus large que les années précédentes en raison de la diversité des situations accueillies.

- Le **handicap** est de plus en plus présent au sein des ménages accueillis.
- **Des pathologies chroniques** (allergies alimentaires sévères, diabète, anémie) sans moyens adaptés sont à traiter quotidiennement.
- Les **besoins de scolarisation en classe adaptée** complexifient les lieux de prises en charge. A noter aussi qu'un tiers des enfants accueillis a moins de 3 ans ce qui sature les classes des "toutes petites sections" notamment à l'école maternelle de Blanzac. Ils ne peuvent donc être tous scolarisés et restent à la maison. Cela implique une organisation pour les parents qui souhaitent travailler leur insertion socio-professionnelle (enjeu majeur pour la régularisation et permettre l'accès à un emploi ou formation rémunérée afin de pouvoir se reloger et sortir du dispositif d'hébergement d'urgence).

2. UN CHANGEMENT CONCERNANT LES RÉGULARISATIONS ADMINISTRATIVES

L'année 2025 a été marquée par la **circulaire Retailleau**, publiée le 23 janvier 2025, remplaçant la circulaire Valls de 2012. Elle vise à durcir les conditions de régularisation des étrangers en situation irrégulière en France, en mettant l'accent sur le caractère exceptionnel de la procédure et un niveau de français minimum B2.

Passant de 5 à 7 ans de présence sur le territoire français, les ménages accueillis, accompagnés par les travailleurs sociaux de l'équipe, ont dû se réorganiser et rendre leur dossier plus complet avant de déposer une nouvelle demande de régularisation en Charente.

3. DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE DE L'AFUS ET DE NOS BUREAUX

Les nouveaux locaux offrent de meilleures conditions de travail tant au niveau éducatif qu'au niveau technique, un service support essentiel à une bonne prise en charge des usagers. L'accès à un parking (en périphérie d'Angoulême) et le remplacement des véhicules du service ont grandement amélioré la mobilité des salariés engagés sur l'ensemble du département.

4. CHANGEMENTS AU SEIN DE L'ÉQUIPE

Au niveau de l'équipe, nous notons le départ du référent hébergement du centre d'hébergement L'INTERVAL de Val des Vignes en novembre 2025, et la pérennisation d'un apprenti CESF en CDI.

Les accueils réalisés

42 ménages accompagnés en 2025

En 2025, 42 ménages composés de **159 personnes** différentes ont été pris en charge, **dont 94 enfants**. La baisse du nombre de personnes accueillies s'explique par des compositions familiales plus petites.

	2023	2024	2025
Ménages différents accompagnés au cours de l'année	47	41	42
Ménages entrés au cours de l'année	17	14	21
Ménages sortis au cours de l'année	21	21	18

	2023	2024	2025
Personnes différentes accompagnées au cours de l'année	168	164	159
dont adultes	68	65	65
dont enfants (dont -3 ans)	100 (32)	99 (29)	94 (33)

En Charente le 115 a proposé une solution d'hébergement à tous les ménages sans-abri avec enfant(s) (faisant appel au 115 et sans aucune autre solution d'hébergement). Rappelons qu'en France, selon le *Baromètre des Enfants à la rue* établi dans la nuit du 18 au 19 août 2025 par la FAS, **2 159 enfants** n'ont pas obtenu de solution d'hébergement après un appel au 115, dont 503 de moins de 3 ans (+30% depuis 2022). Durant l'année, **21 nouveaux ménages** ont été hébergés, dont la moitié sont entrés durant les 4 derniers mois de l'année.

Caractéristiques des ménages accompagnés

Typologie des ménages

Similaire aux années précédentes, en 2025, la moitié des ménages accompagnés étaient des **couples avec enfant(s) (n=22)** et l'autre moitié des **femmes seules avec enfant(s) (n=20)**.

Couples avec enfant(s)



Les adultes accompagnés

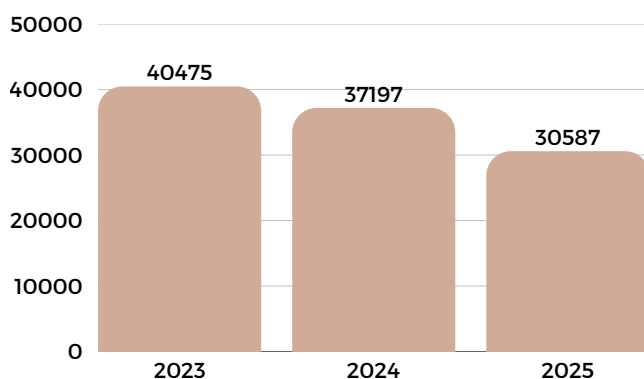
Les adultes accompagnés avaient en moyenne **33 ans (37 en 2024)**, et la majorité d'entre eux sont des **femmes** (43 sur 65).

L'hébergement avant l'accompagnement

Avant d'intégrer les hébergements d'urgence, les familles accompagnées étaient majoritairement **hébergées dans des structures type CADA/HUDA** ou chez des tiers. D'autres arrivaient directement du pays d'origine.

L'hébergement précédant l'accueil	2023	2024	2025
CADA/HUDA	19	15	13
Hébergé par des tiers	9	13	14
Arrivée du pays	14	7	8
Hébergement personnel	1	3	3
115	2	1	4
CHRS	1	1	0
App. d'urgence AFUS16	1	1	0
Total	47	41	42

Les nuitées réalisées



Les nuitées sont en baisse de 18% par rapport à l'année précédente puisque :

- La moitié des ménages pris en charge ont été accueillis au cours de l'année
- Baisse du nombre de personnes accompagnées (-5 personnes)
- 4 courts séjours (2 mois)

Le taux d'occupation des places reste néanmoins très élevé : 175 %



A la fin de l'année 2025, près de la moitié des ménages avaient une durée de prise en charge de moins de 6 mois. Mais **4 sont accompagnés depuis plus de 5 ans.**

Les courts séjours concernent les ménages dont la situation administrative permet de travailler la sortie. Les situations aux droits incomplets impliquent des durées de prises en charge supérieures à 1 an.

Les référents sociaux déterminent, dès l'entrée du ménage, la ligne directrice de l'accompagnement social. Ainsi, après une évaluation sociale globale, l'ouverture ou le maintien de droits sociaux, le travailleur social étudie les solutions de sortie envisageables avec la famille ; en lien aussi avec les MDS lorsqu'il y a déjà un suivi.

Selon la demande de logement ou d'hébergement sollicitée, la durée de séjour sera plus ou moins longue.

A la fin de l'année 2025, **24 ménages étaient encore présents**, avec une durée de séjour moyenne de 26 mois (+ de 2 ans), dont :

- 19 ménages "avec des droits incomplets" avec une durée moyenne de séjour, depuis leur premier accueil par l'AFUS, de 32 mois (2.6 ans)
- 4 ménages de "droit commun" avec, depuis leur premier accueil par l'AFUS, une durée moyenne de séjour de 7.4 mois (229 jours)
- 1 ménage en "demande d'asile" et en attente d'une place CADA, a, depuis son premier accueil par l'AFUS, une durée de séjour de 2.6 mois (80 jours).

Les solutions d'hébergement à la sortie

La majorité des ménages sortants accèdent à un **logement ou à un hébergement adapté (14/18).**

Sorties non préparées et exclusions : 4 sorties n'ont pas permis de travailler un relogement et ont quitté le service de manière non satisfaisante. Ces profils ne sont pas seulement des ménages aux "droits incomplets", mais également des ménages de "droit commun" qui décident de quitter l'urgence pour être hébergées par des connaissances (de par la rigueur de notre fonctionnement et des règles à respecter).

Solution de sortie	2023	2024	2025
Sortie vers dispositif adapté (CHRS, IML, CADA/HUDA...)	12	9	7
Logement autonome	7	9	5
Sortie non préparée	1	2	2
Hébergement par tiers	1	1	2
Exclusion	0	0	2
Total	21	21	18



Focus : Appartements d'Urgence en diffus - CHRS

Récapitulatif de l'activité des appartements d'urgence en diffus – CHRS

	2023	2024	2025
Logements	5	4	4
Ménages hébergés	11	7	10
<i>Nombre de personnes</i>	42	32	40
Adultes	17	13	16
dont femmes	11	7	10
dont hommes	6	6	6
Enfants	25	19	24
dont - 3ans	10	3	4
Nuits réalisées dans l'année	2176	1720	973
Nuitées réalisées dans l'année	8191	7538	4411

Focus : Appartements d'Urgence en diffus – subventionnés

Récapitulatif de l'activité des appartements d'urgence en diffus – subventionnés

	2023	2024	2025
Logements	17	13	13
Ménages hébergés	26	18	14
<i>Nombre de personnes</i>	105	81	68
Adultes	40	31	26
dont femmes	26	19	14
dont hommes	14	12	12
Enfants	65	50	42
dont - 3ans	16	14	11
Nuits réalisées dans l'année	4654	3877	3601
Nuitées réalisées dans l'année	18663	17018	16469



■ Focus : Centre d'Accueil d'Urgence de l'Interval - subventionné

Récapitulatif de l'activité des appartements d'urgence de l'Interval

	2023	2024	2025
Logements	15	15	15
Ménages hébergés	27	23	24
<i>Nombre de personnes</i>	<i>86</i>	<i>82</i>	<i>79</i>
Adultes	37	34	35
dont femmes	27	24	25
<i>dont hommes</i>	<i>10</i>	<i>10</i>	<i>10</i>
Enfants	49	48	44
<i>dont - 3ans</i>	<i>17</i>	<i>18</i>	<i>24</i>
Nuits réalisées dans l'année	3879	3541	2917
Nuitées réalisées dans l'année	13620	12641	9707

3. Hébergements à l'hôtel



Dans un contexte de saturation chronique du dispositif d'hébergement d'urgence, le recours à l'hébergement hôtelier constitue **une solution de mise à l'abri immédiate**, souvent mobilisée en l'absence de places disponibles en structures. Ce dispositif répond à une logique de protection rapide, notamment pour les **publics vulnérables**. Les publics ciblés en Charente en 2025 sont les **ménages avec des enfants mineurs à charge**.

Le dispositif a fonctionné une grande partie de **l'année 2025 avec une dotation financière divisée par deux par rapport à 2024**, pour enfin à la veille de la période hivernale être redoté de crédits lui permettant de faire face aux besoins remontés par le 115 et la DDETSPP. À défaut, l'association aurait consommé ses fonds dédiés, et aurait dû arrêter toutes les prises en charge en octobre 2025.

Les places dans les hébergements d'urgence ne faisant pas face aux demandes, l'hôtel permet alors de proposer une mise à l'abri temporaire afin d'analyser la situation et de trouver une place dans un dispositif adapté. Malheureusement cela peut prendre des mois, voire des années.

Le recours à ce dispositif permet de la réactivité et de la souplesse pour faire face aux urgences du jour, néanmoins, il présente des **inconvenients importants à prendre en compte comme :**

- Un nombre d'hôtel acceptant de recevoir le public orienté très restreint depuis de nombreuses années.
- Le coût financier élevé au regard de la qualité de la prise en charge.
- Les conditions de vie quotidienne inadaptées aux longs séjours : chambres exiguës, pas de cuisine, pas de réfrigérateur...
- Des demandes de renouvellement à la semaine ou tous les 15 jours en fonction des chambres mobilisables et des urgences.

Par ailleurs, nous accueillons souvent des ménages après des **situations de crises** (sorties d'HUDA/CADA, expulsions de logements), mais également des situations administratives parfois incomplètes ou en cours d'instruction, **rendant difficile toute projection vers des solutions durables**.

Dans ce contexte, les orientations vers les dispositifs de droit commun apparaissent fortement contraintes, voire bloquées, faute de critères administratifs remplis ou de lisibilité sur les parcours. Cette situation engendre **un allongement des durées d'hébergements hôteliers, renforçant les phénomènes de saturation du dispositif et limitant les possibilités de mise à l'abri dans les dispositifs existants**.

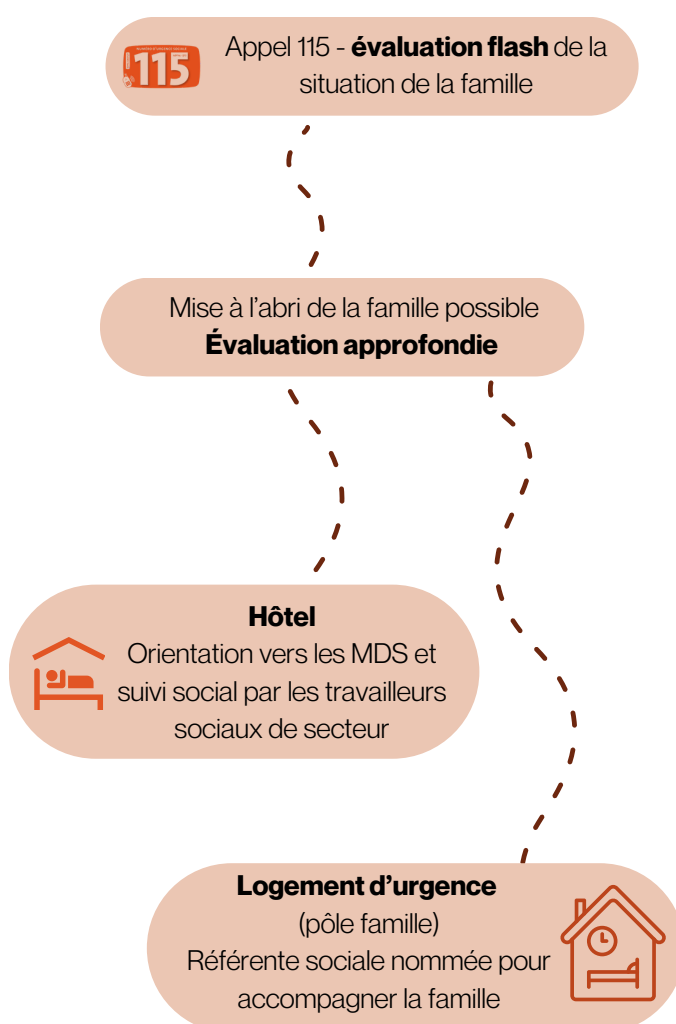
La procédure vers l'hôtel

Lorsqu'une famille sollicite une mise à l'abri via le 115, une **note sociale** est demandée à son référent. Si elle n'en a pas, elle est orientée vers la MDS pour une **évaluation d'urgence**, ou **mise à l'abri à l'hôtel** en cas d'impossibilité. Une évaluation sociale est ensuite réalisée si possible sous 72 heures, incluant des préconisations d'orientation.

Le ménage est informé du caractère exceptionnel de l'hébergement d'urgence, ce qui implique qu'il doit s'engager dans des démarches permettant de faire évoluer sa situation. S'il accepte les démarches préconisées, les prises en charge hôtelières sont alors faites pour 15 jours et une demande de renouvellement est faite à chaque quinzaine auprès des services de la DDETSP.

Les familles hébergées sont rencontrées chaque semaine, en alternant un rendez-vous dans la chambre d'hôtel et un rendez-vous au bureau pour faire un point de leur situation et acter la demande de prolongation. Le dernier jour de la prise en charge, la famille doit solliciter le 115 pour demander une prolongation.

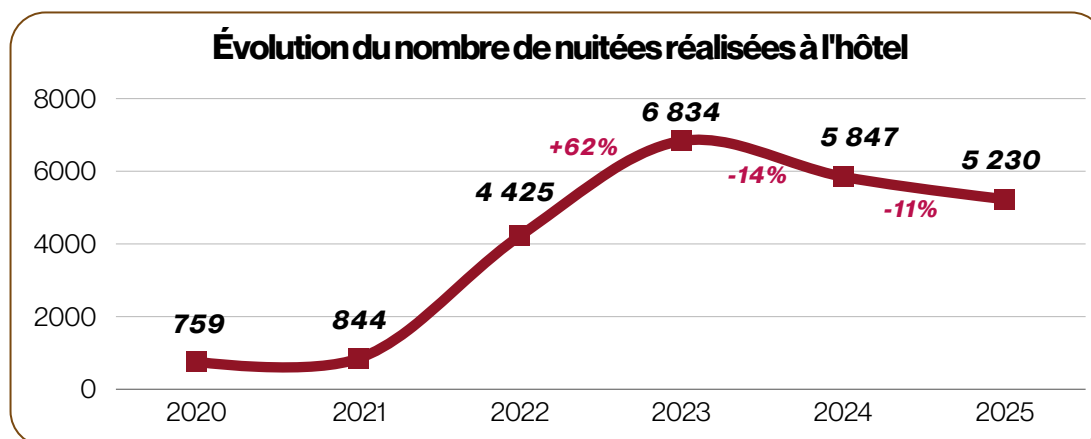
Le travailleur social gère le quotidien des ménages hébergés à l'hôtel. Il s'assure qu'ils ont un référent social attribué au sein d'une MDS afin de pouvoir les accompagner dans leur démarche d'insertion et de relogement.



Les orientations vers les hôtels

En 2025, **5 230 nuitées hôtelières** ont été comptabilisées, soit une diminution de 11% par rapport à l'année 2024.

Depuis 2020, les demandes d'hébergement adressées au 115 étaient en constante augmentation, atteignant un pic en 2023. **Avec une baisse des demandes depuis 2024 et une baisse du budget, les nuitées hôtelières sont également en baisse.**



**14 PERSONNES
HÉBERGÉES/JOUR**

Chaque jour de l'année 2025, en moyenne **14 personnes étaient hébergées chaque jour à l'hôtel**, avec une moyenne de 436 nuitées/mois.

Les durées de séjour :

- Chaque ménage hébergé en 2025 a réalisé, en moyenne, 97 nuitées dans l'année, soit une **durée de séjour moyenne de 33 jours**.
- 37% des ménages ont été hébergés une nuit à l'hôtel (21 ménages sur 54)
- 70% ont été hébergés un mois ou moins (38 ménages/54)
- Les durées de séjour dépendent fortement de la situation administrative des ménages : aucun ménage de droit commun (n=19) n'a été hébergé plus d'un mois à l'hôtel, alors que 16 ménages sans papier ou demandeurs d'asile (n=35) ont été hébergés plus d'un mois, allant jusqu'à 25 mois de prise en charge pour une femme seule avec son enfant de -3 ans. Ces situations administratives complexes, parfois incomplètes ou en cours d'instruction compliquent toute projection vers des solutions durables et allongent les durées d'hébergement à l'hôtel.

	2023	2024	2025
Ménages différents	75	80	54
Personnes différentes	157	150	140
Adultes	94	95	71
Enfants dont -3 ans	63 (19)	55 (20)	69 (30)
Moyenne personnes/ménage	2.1	1.9	2.6

**DE PLUS EN PLUS D'ENFANTS
HÉBERGÉS À L'HÔTEL**

En 2025, **54 ménages différents** ont été hébergés, regroupant **140 personnes**, dont **69 enfants**.

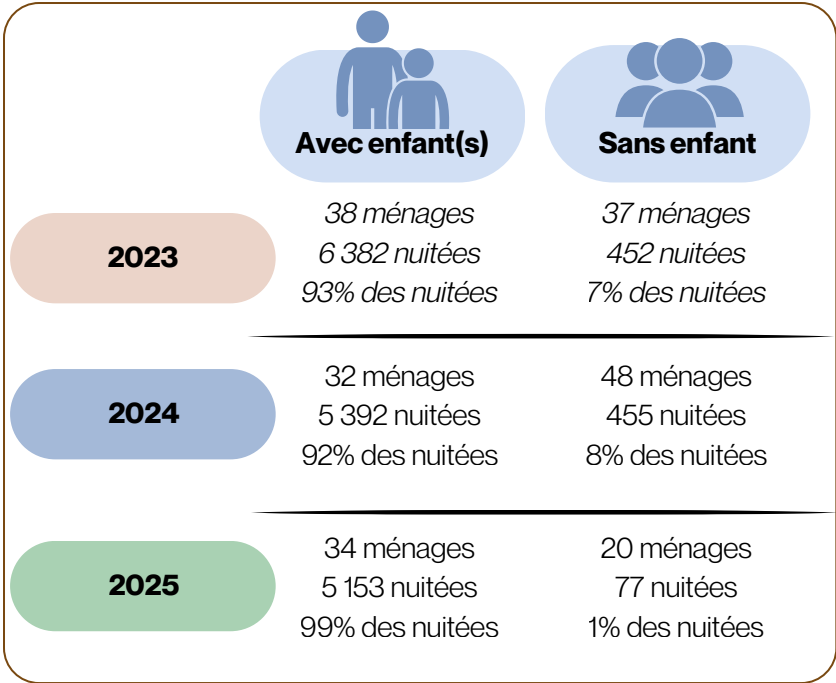
Par rapport à l'année 2024, moins de ménages et de personnes ont été hébergés mais on constate un nombre plus important d'enfants : **14 enfants supplémentaires dont 10 de moins de 3 ans**.

La baisse du nombre de ménages hébergés concerne les ménages sans enfant: passant de 48 en 2024 (60% des ménages hébergés) à **20 en 2025 (37% des ménages hébergés)**.

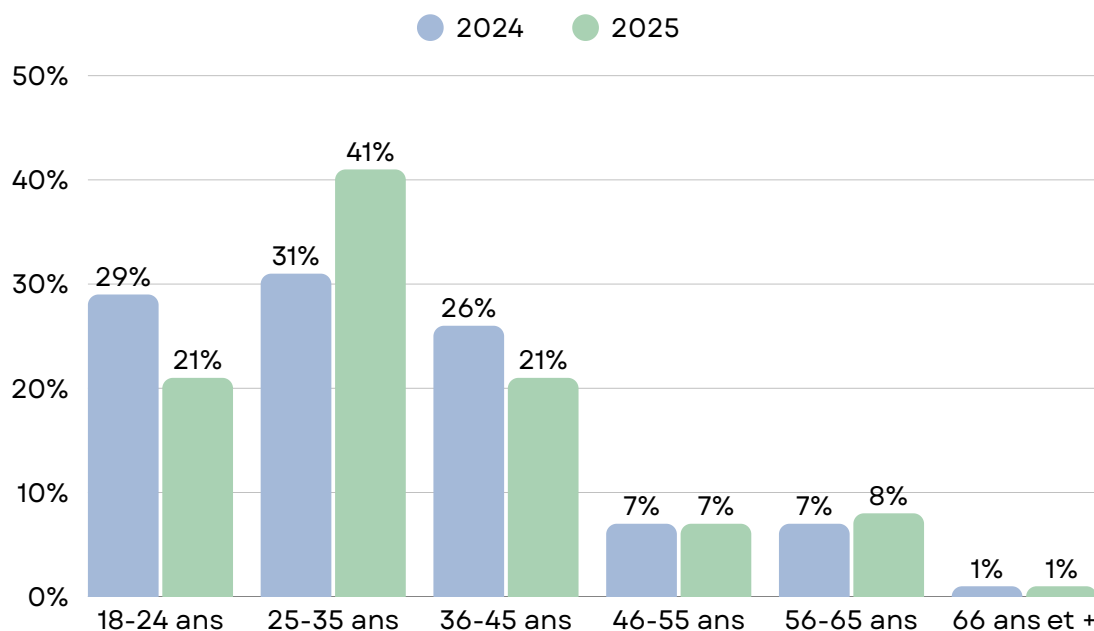
Typologie des ménages hébergés à l'hôtel

	2023	2024	2025
Couple avec enfant(s)	9	7	9
Famille monoparentale	25	21	20
Groupe avec enfant(s)	4	4	5
Homme seul	20	28	12
Groupe d'adultes sans enfant	0	6	2
Femme seule	14	10	4
Mineur isolé	0	4	2
Couple sans enfant	3	0	0
Total	75	80	54

EN 2025, 99% DES NUITÉES
HÔTELIÈRES ONT ÉTÉ RÉALISÉES
PAR LES MÉNAGES AVEC
ENFANT(S)



Catégories d'âges des différents adultes hébergés à l'hôtel



La très grande majorité des adultes hébergés à l'hôtel a entre **25 et 35 ans**, une **augmentation de 10 points par rapport à l'année précédente**.

Comme l'année précédente, les personnes hébergées à l'hôtel sont plus jeunes que l'ensemble des demandeurs du 115 : **62% d'entre eux ont entre 18 et 35 ans**, contre **49% parmi l'ensemble des personnes ayant sollicité le 115 au cours de l'année 2025**.

4. EKOLIA



Campus des Valois
558 Route de la Croix du Milieu
16400 La Couronne

05 45 38 59 19

contact@ekoliahotel.fr

ekoliahotel.fr

17 places du contingent préfectoral coordonnées par le SIAO

Ekolia est une résidence étudiante proposant 57 places, réparties entre 23 chambres simples et 17 chambres doubles (34 places). Elle accueille en priorité des **étudiants, alternants et apprentis**, qui bénéficient de tarifs réduits par rapport à d'autres modes d'hébergement.

La préfecture dispose d'un contingent de 30%, calculé sur l'ensemble des places disponibles, soit **17 places** : 9 places en chambre simple, 8 places en chambre double (4 chambres). Les chambres simples sont destinées en priorité à des séjours de longue durée (à la semaine ou au mois), tandis que les chambres doubles sont plutôt réservées à des séjours de courte durée (à la nuitée ou à la semaine).

Les bénéficiaires de ce contingent doivent impérativement être **orientés par un prescripteur**. Le SIAO est chargé de **coordonner** les orientations et **centraliser** les demandes.



Étapes de traitement de la demande

Formulaire Ekolia À compléter par les prescripteurs

CROUS, SCUCC, CCAS La Couronne, GIP,
LOGELIA, EKOLIA, Charente Habitat Jeune,
SIAO 115, SIAO Insertion.



Formulaire envoyé au SIAO

à siao@afus16.fr et renseigner
Ekolia dans l'objet du mail.

Spécificité : 3 places mises à disposition des Missions
Locales avec un formulaire dédié.
Une participation forfaitaire de 50€ par mois est
demandée aux usagers à partir de 15 jours de
présence dans le mois.



Réponse du SIAO sous 72h

Après étude de la demande (dossier complet et
profil correspondant aux critères), une réponse
est transmise par mail au prescripteur.

Les critères du contingent.

Conformément à l'article L. 301-1 du CCH (cf article 3 du cahier des charges annexé à l'agrément d'Ekolia) **le contingent est destiné à des personnes ayant droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir.**

Le cahier des charges précise également que les candidats proposés devront idéalement correspondre à la cible principale de la résidence, c'est-à-dire **les étudiants**. La notion d'étudiant est ici entendue **au sens large**, incluant notamment les personnes en formation post-bac, les stagiaires, les personnes en reconversion professionnelle ou en reprise d'études.

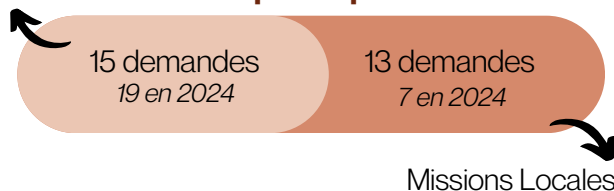
Pour rappel, voici la liste des critères du contingent préfectoral :

- Etudiant boursier dépourvu de logement
- Etudiant internationaux avec titre de séjour dans l'attente de leurs ouvertures de droit
- Etudiant présentant un justificatif d'accès à une épicerie sociale sur l'année universitaire en cours
- Jeune entre 18 et 25 ans en cours de remobilisation scolaire et professionnelle (formations, CEJ, école de la 2^e chance...)
- Statut prioritaire DALO reconnu par la commission départementale de médiation
- Réfugiés
- Hébergement/logement temporaire
- Renouvellement urbain
- Labellisé par une commission (PDAL(H)PD, autre commission locale)
- Victimes de violences
- Procédure habitat indigne
- Habitat insalubre
- Suivi FNAVDL en cours
- Insertion Nomadisme
- Situation relevant du FSL
- Dépourvu de logement
- Menacé d'expulsion
- Hébergé chez un particulier

28 demandes en 2025 : profil des demandeurs

EKOLIA

Les prescripteurs



En 2025, 28 demandes ont été adressées par les prescripteurs (26 en 2024) : 15 par EKOLIA et 13 par les Missions Locales, pour des jeunes en formation.



15 hommes et 13 femmes

Les jeunes concernés

- Jeunes âgés de 18 à 23 ans
- 18-20 ans : 19 personnes
 - 21-23 ans : 9 personnes

Nationalité:

- Française : 26 personnes
- Hors UE : 2 personnes

Critères des demandes

	Nb de demandes	dont refus	dont demande annulée
Etudiants internationaux avec titre de séjour dans l'attente de leur ouverture de droits	1	0	0
Dépourvu de logement	14	0	0
Remobilisation scolaire (Mission Locale)	13	5	1
Total	28	5	1

Réponses aux demandes

22
Acceptée/Labellisée
(19 en 2024)



Séjours :

- A l'année : 12
- Ponctuel : 10

5
Refusée
(3 en 2024)



Motifs des refus :

- Pas de place disponible : 2
- Hébergé par le 115 : 1
- Pas de projet de formation : 1
- A déjà un hébergement lié au parcours de formation : 1

1
Annulée
(4 en 2024)



Motifs : projet de formation annulé

L'activité des services À RETENIR

Hébergement d'urgence pour personnes isolées

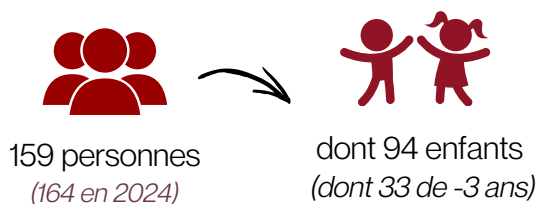


28 demandes de jeunes de 18 à 23 ans
26 en 2024



Hébergement d'urgence pour familles

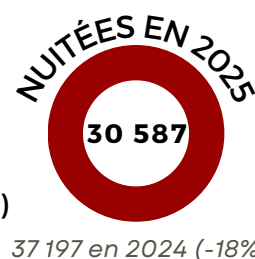
**42 ménages
accompagnés en 2025**
41 en 2024



Couples avec enfant(s)

22 ménages 20 ménages

Femmes seules avec enfant(s)



Hébergement d'urgence à l'hôtel

54 ménages différents hébergés- 140 pers.
En 2024 : 80 ménages différents - 150 pers.



Avec enfant(s)

34 ménages
5 153 nuitées
99% des nuitées



Sans enfant

20 ménages
77 nuitées
1% des nuitées



14 personnes hébergées
en moyenne par soir



05 45 93 62 90



secretariat@afus16.fr



www.afus16.fr